

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU MERCREDI 24 FEVRIER 2026 À 19H00
Salle des quilles, place St Aloyse, WESTHALTEN 68250**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent	Excusé	Ab-sent	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude	X			
	REBOREDO Carmen	X			
	MERCIER André	X à partir du point n° 7			
	ZIMMERMANN Delphine	X			
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	VOGT Jean-Marc	X			
GUNDOLSHEIM	PIRES Annabelle	X			
	FISCHER Philippe		X		
HATTSTATT	FURSTENBERGER Marie-José	X			
	ZOLLER-LOISON Martine	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Édouard			X	
	BUECHER Catherine		X		
OBERMORSCHWIHR	HEYBERGER Bertrand				
	Suppléante FUCHS Christine	X			
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	KRETZ Isabelle		X		C. RIEFLE
	RIEFLE Christophe	X			
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	KAMMERER Jean-Philippe	X			
	SUHR Perrine	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	SOMMEREISEN Bernard	X			
	BECK Marie-Laure		X		
VOEGLINSHOFFEN	MAMPRIN Cécile	X			
	STRUB Véronique	X			
WESTHALTEN	LALLEMAND Nathalie	X			
	BURGENATH Mikaël	X			

Assistent également :

Mme Nadine ROLLAND

M. Patrice BASLER, représentant les DNA

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2026
3. Informations légales
4. Coloration des façades : Attribution de subvention
5. Compte-rendu de la commission des Finances en date du 11 février 2026
6. Compte-rendu de la commission Environnement en date du 24 février 2026
7. Budget Principal – Compte Financier Unique 2025
8. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025
9. Bilan des opérations foncières 2025
10. Budget annexe ZAE Rouffach Est : Compte Financier Unique 2025
11. Produit GEMAPI 2026
12. Participations, subventions et fonds de concours 2026
13. Fixation des taux de la fiscalité locale et taux de la TEOM 2026
14. Budget Primitif 2026 : Budget Principal
15. Budget Primitif : Budget Annexe ZAE Rouffach Est
16. Fixation des limites dans le cadre de la fongibilité des crédits
17. Autorisations d'engagement au Budget Primitif 2026
18. Petites Villes de Demain : Prolongation du programme
19. Vente de parcelles en zone d'activité intercommunale
20. Convention ramassage des encombrants avec l'association Espoir
21. Divers et informations

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire ;
- Le représentant de la Presse, M. Patrice BASLER des DNA

Il remercie Mme Nathalie LALLEMAND et M. Mikaël BURGENATH ainsi que l'équipe de la l'association des Quilles ALOYSA qui nous accueille dans ses locaux.

Le Président passe la parole à Mme Nathalie LALLEMAND qui est ravie d'accueillir le Conseil communautaire dans les locaux des quilleurs mis à disposition par la commune de Westhalten. Elle rappelle l'installation récente d'un nouveau tableau électrique normé ainsi que des volets qui offrent plus de sécurité et diminuent les nuisances sonores dans un local situé au cœur du vieux village.

En plus de leur qualité de sportifs, certains quilleurs sont d'excellents cuisiniers. Ils ont préparé le repas qui sera servi à l'issue de la séance.

Après avoir souhaité une bonne réunion à toutes et à tous, elle laisse la parole à son Premier adjoint, Mikaël BURGENATH qui remercie M. TOUCAS d'avoir choisi Westhalten pour le dernier conseil communautaire de la CC PAROVIC.

Il rappelle que Westhalten a la particularité d'avoir des milieux protégés Natura 2000 d'une ampleur importante. Une commission Lande a été mise en place pour une meilleure gestion de ces milieux avec l'association Orchidée.

Westhalten est la commune du Haut-Rhin à avoir le plus de terre Natura 2000 (126 hectares sur 472).

Des chantiers nature sont organisés annuellement pour la préservation de ces landes. Entre autres actions, deux vergers ont été ouverts, 50 arbres fruitiers replantés.

M. BURGENATH qui affectionne particulièrement ces milieux avait à cœur de nous les présenter.

Le Président remercie M. BURGENATH pour ses propos introductifs et excuse :

- Philippe FISCHER
- Catherine BUECHER
- Marie-Laure BECK
- Isabelle KRETZ qui donné procuration à Christophe RIEFLE. il lui souhaite, au nom du Conseil communautaire, bon courage et bon rétablissement.

L'ordre du jour est annoncé.

Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle que, en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Par ailleurs, l'article L. 2541-6 du même code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, prévoit que lors de chacune de ses séances le conseil municipal désigne son secrétaire, disposition transposable au conseil communautaire.

Afin de faciliter l'établissement des procès-verbaux et dans le prolongement des pratiques en vigueur au sein de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », il est proposé au Conseil communautaire de désigner comme secrétaire de séance Nadine ROLLAND.

A l'unanimité, le Conseil communautaire désigne Mme Nadine ROLLAND secrétaire de séance.

Point n° 2. : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2026

Le Président rappelle que, en application des articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les règles relatives à l'établissement et à l'arrêt du procès-verbal des séances du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Il rappelle également que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 dernier a été transmis aux membres du Conseil communautaire par courriel, en annexe à la convocation à la présente séance.

Aucune observation n'a été transmise.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

Point n° 3. : Informations légales

Présenté lors du bureau exceptionnel et la commission finances du 11 février dernier, le Président présente la situation des installations de chauffage et climatisation à la Médiathèque/Maison des Services/Office de Tourisme. À la suite des diagnostics « chaud » et « froid » réalisé sur l'ensemble des bâtiments Médiathèque / Maison des Services / Office de Tourisme Intercommunal, il s'avère nécessaire et impératifs de procéder à la rénovation énergétique complète des installations de chauffage et climatisation. Le devis correspondant s'élève à 88 351,80 € HT.

Par la suite, pour éviter toute surprise, il convient de souscrire à un contrat de maintenance pour la globalité, à hauteur de 8 104 € HT/an à compter de 2027 pour une durée de contrat de 2 ans.

A la question de M. Burgenath, M. le Président indique que la médiathèque n'est pas vieille ; sa construction date de 2007.

Après les avis favorables unanimes du Bureau et de la Commission des Finances, les membres du conseil communautaire prennent acte, sans observation, de ce rapport qui peut être suivi d'effet.

Point n° 4. : Coloration des façades : Attribution de subvention

Le Vice-Président Roland HUSSER présente un dossier de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après à la commission.

Nom, adresse bâtiment (commune)	Dossier complet	Rdv coloriste	avis Mairie (date avis)	Avis commis- sion	Travaux termi- nés et con- formes	Subvention
M. Olivier GEBURTIG 2 rue du Bourgrain 68420 HATTSTATT	Oui	Oui (14/05/2025)	Oui (04/07/2025)	Favorable (01/10/2025)	Oui	1000 € 226x5 = 1130 Plafond à 1000 €

Le dossier de M. Olivier GEBURTIG est conforme et éligible au dispositif d'aide.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité et sans observation, l'attribution de cette subvention et autorise le Président à la verser.

Point n° 5. : Compte-rendu de la commission des Finances en date du 11 février 2026

Tous les points sont repris lors de ce conseil communautaire.

Point n° 6. : Compte-rendu de la commission environnement en date du 24 février 2026

Christian MICHAUD, Vice-Président rappelle que le marché de collecte de traitement des ordures ménagères et de la déchetterie arrive à échéance le 31 décembre 2026. Afin de respecter le calendrier de procédure du marché, il convient de lancer dès à présent celui-ci. Les membres de la commission environnement s'accordent sur le fait qu'il convient de préserver le service de qualité à la population dans un souci de bien-être des habitants. Le service en porte à porte est unanimement apprécié, les performances de tri sont reconnues notamment par CITEO qui a classé la CCPAROVIC à la 4^{ème} place des collectivités du Grand Est, les dépenses sont maîtrisées et la TEOM n'a pas évolué depuis 2019. Les nouveaux jours de collecte ont été définis en décembre dernier, il n'y a pas lieu de les modifier.

Durée du marché :

Afin de permettre aux équipes qui seront en place au mois d'avril d'avoir la possibilité de réfléchir au devenir de cette collecte, il importe de mettre en place le nouveau marché sur la base d'1 année fixe, plus 2 fois une année par tacite reconduction. Sur ces bases, le marché peut être dès à présent lancé, ce qui relève des délégations données au Président.

La commission Environnement a confirmé le fait que le lancement des nouveaux marchés déchets sera reporté après les élections municipales.

Les autres points évoqués sont repris à l'ordre du jour de la présente séance.

Point n° 7. : Budget Principal : Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Monsieur André MERCIER arrive en séance.

Les éléments du CFU 2025 ont été transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Roland HUSSER, Vice-Président, présente les montants de la balance générale des comptes 2025 du Comptable Public concordent avec ceux de la balance générale de l'ordonnateur de la Communauté de Communes.

Les principaux résultats du CFU 2025 s'établissent comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 662 553.03 € (810 979.97 € avec résultat d'investissement reporté de – 148 426.94€)

Recettes : 332 219.04 €

Résultat de l'exercice 2025 : Déficit d'un montant de 330 333.99 €

Résultat cumulé de clôture : Déficit d'un montant de 478 760.93 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 199 957.13 €

Recettes : 6 068 164.80 € (+ R002 de 2 150 577.80 € d'excédent antérieur)

Résultat de l'exercice 2025 : Déficit d'un montant de 131 792.33 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 2 018 784.97 €

Résultat global : 1 540 024.04€ (2 018 784.97 € - 478 760.93 €)

Pour information/rappel :

Résultat global 2024 : 2 150 577.30 € et 2023 : 1 884 461,28 €

En 2025, les services principaux de la Communauté de communes ont représenté les dépenses suivantes (par ordre décroissant) :

- Déchets : 2 357 398.01 € ;
- Enfance/jeunesse : 1 529 014.04 € (ce service comprend : les ALP, les crèches, le RPE, le Réseau Local Parents, le LAEP, les missions CTG et le SAJ) ;
- Culture : 602 422.26 € (ce service comprend : la médiathèque, l'école de musique, les animations culturelles et les archives) ;

- Tourisme : 467 596.99 € (ce service comprend : le fonctionnement de l'OTI, les Navettes de Noël, les cotisations diverses et les éléments de communication) ;
- Environnement : 301 215.61 € (ce service comprend : GEMAPI, PETR, eau, assainissement, les bûcherons et la mission co-voiturage) ;
- Le développement local : 98 323.13 € (ce service comprend : PVD, fonds de concours, l'extension de la voirie de la ZAE et le Plan Vélo) ;
- La mission « habitat » : 5 520.96€ (ce service comprend : les aides à la coloration de façades et le fonds Alsace Rénov').

Le Président quitte la séance qui est alors présidée par le 1^{er} Vice-Président M. Claude Centlivre.

Après les avis favorables unanimes du Bureau et de la commission des finances, le CFU du Budget Principal est adopté à l'unanimité et sans observation.

Le Président revient en séance. Il remercie les élus pour leur confiance et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à ce bon résultat.

Point n° 8. : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Monsieur Roland HUSSER, Vice-Président, indique que le Compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 148 426.94 €		-330 333.99 €	0,00 €	0,00 €	-478 760.93 €
FONCT	2 299 004.24 €	0,00 €	-131 792.33 €			2 018 784.97 €

Le résultat
d'investissement
cumulé est de

- 478 760.93 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de

2 018 784.97 €

Le résultat global est de

1 540 024.04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	2 018 784.97 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	478 760.93 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 540 024.04 €
Total affecté au c/ 1068 :	478 760.93 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Explication des déficits :

En section d'investissement, ont été réalisées des dépenses pour un montant de 662 553.03 €, dont essentiellement l'acquisition des bacs recyclables, le remboursement du capital des emprunts et des fonds de concours aux communes membres (dépenses d'investissement totales = 810 979.97 € correspondant à 662 553.03 € + déficit cumulé reporté de 148 426.94 €) alors que les recettes perçues s'élèvent à 332 219.04 €.

D'où un déficit d'investissement de 330 333.99 € pour l'année 2025 et un déficit d'investissement cumulé de 478 760.93€ (déficit année 2025 = 330 333.09 € + déficit antérieur = 148 426.94 €).

En section de fonctionnement, les recettes n'ont pas augmenté proportionnellement aux dépenses : suppression des aides de la CAF pour les postes de direction et animation du SAJ (55 000€) ; plus de subvention exceptionnelle de l'ANAH pour les immeubles en ruine (69 000 €) ; d'où un déficit de fonctionnement pour l'année 2025 estimé à 131 000 €.

Après les avis favorables unanimes du Bureau et de la commission des finances, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité et sans observation, l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget principal, tel que présenté ci-dessus.

Point 9. : Bilan des opérations foncières 2025

Selon les dispositions de l'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire interministérielle du 12 février 1996, le Président présente le bilan des opérations foncières réalisées en 2025.

a. Cession

Néant

b. Acquisition

Néant

Le conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, prend acte de ce bilan.

Point 10. : Budget annexe ZAE Rouffach Est : Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Les montants de la balance générale des comptes 2025 du Comptable Public concordent avec ceux de la balance générale de l'ordonnateur de la Communauté de Communes.

Un tableau récapitulatif par articles a été transmis par courriel à l'ensemble des membres du conseil communautaire. Il est commenté par Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances.

Les principaux résultats du CFU 2025 s'établissent comme suit :

Budget annexe ZAE***Section d'investissement :***

Dépenses : 3 323.00 € (résultat reporté 2024 de – 182 721.04 €)

Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice 2025 : - 3 323.00 €

Résultat cumulé de clôture : Solde d'exécution négatif de 186 044.04 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 323.00 €

Recettes : 3 323.40 € € (399 812.22€ avec 396 488.82 € d'excédent antérieur)

Résultat de l'exercice 2025 : Excédent d'un montant de 0.40 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 396 489.22€

Résultat global : 210 445.18€ (396 489.22€ - 186 044.04€)

Le Président quitte la séance qui est alors présidée par le 1^{er} Vice-Président M. Claude Centlivre.

Après les avis favorables unanimes du Bureau et de la commission des finances, le CFU du Budget Annexe ZAE est adopté à l'unanimité et sans observation.

Le Président revient en séance. Il remercie les élus pour leur confiance et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à ce bon résultat.

Point 11. : Produit de la taxe GEMAPI 2026

Le Président indique que Rivières de Haut-Alsace a communiqué le produit GEMAPI pour 2026.

Il se monte à 36 224 € contre 35 734 € en 2025, (34 994 € en 2024 et 33 380 € en 2023) soit environ 2,73 € par habitant).

Ce montant sera réparti sur les différents impôts locaux collectés par la Communauté de communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, prend acte de ces informations.

Point 12. : Participations, subventions et fonds de concours 2026

Le Président présente le tableau des participations, subventions et fonds de concours 2026, dans sa version définitive.

Ce tableau a été transmis par courriel à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Participation aux organismes extérieurs		
Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant 2026
6561	Participation au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	20 160,00 €
6561	Participation au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Rhin Vignoble Grand-Ballon	35 625,00 €
6561	Participation au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs (somme récupérée auprès des communes)	220 000,00 €
6561	Participation à l'établissement Public d'Aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	36 224,00 €
6561	Participation à la section RPE du SIVOM de Wintzenheim (religat 2021, 2022 + 2026)	6 170,00 €
Total		318 179,00 €
Subventions		
Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant 2026
657341	Subvention à la commune d'Eguisheim pour le festival « Comme une image »	500,00 €
657341	Subvention aux communes membres pour animations culturelles (à hauteur plafond de 500 € par an et par commune)	5 500,00 €
657382	Subvention au centre hospitalier pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie les Cigogneaux (selon les termes de la convention CH / CC PAROVIC)	375 000,00 €
65742	Subvention aux entreprises (dont SCI) pour coloration de façades A répartir au courant de l'exercice (5 €/m2 pour maison à partir de 100 ans)	4 000,00€
65742	Subvention aux entreprises dans le cadre du programme LEADER	4 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement à l'Abbaye de Marbach	2 000,00 €
65748	Cotisations au Groupement d'Action Sociale (GAS)	450,00 €

65748	Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Rouffach et de la CC PAROVIC	1 800,00 €
Articles	BENEFICIAIRES	Montant 2026
65748	Contribution à l'association mission locale Haut-Rhin Nord	3 800,00 €
65748	Subvention aux Sociétés de Musique à hauteur de 7,62 €/heure de répétition pour le fonctionnement des Ensembles de Jeunes Bénéficiaires : - Société de Musique Sainte-Cécile de Gueborschwihr - Music Band de Pfaffenheim - Union Musicale de Rouffach	960,00 €
65748	Subvention de fonctionnement à l'association École de Musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	58 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement à l'Association ARCANGELO (Académie MUSICALTA)	16 000,00 €
65748	Subvention au CCA Athlétisme Rouffach pour le Trail du Petit Ballon et Circuits des Grands Crus	1 000,00 €
65748	Subvention à la MJC des 3 Châteaux pour la course Rabseppi	150,00 €
65748	Subvention à l'Association Accueil de l'enfant en milieu extra-scolaire de Pfaffenheim pour le fonctionnement du périscolaire La Ruchette	99 586,00 €
65748	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Gueborschwihr/Hattstatt	168 000,00 €
65748	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Rouffach / Gundolsheim	295 000,00 €
65748	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du Service Animation Jeunesse	174 548,00 €
65748	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Westhalten	39 000,00 €
65748	Subvention à l'Association les P'tits Loups pour le fonctionnement du périscolaire d'Eguisheim	66 000,00 €
65748	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Osenbach	64 200,00 €
65748	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire les Petits Ceps d'Husseren les Châteaux	89 000,00 €
65748	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour fonctionnement véhicule numérique France Service	17 500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement à l'APAMAD pour micro-crèche de Westhalten	86 557,00 €
65748	Subvention à l'APAMAD pour accueil de jour	12 000,00 €
65748	Participation à la plate-forme d'initiative locale (PFIL)	2 200,00 €
65748	Subvention à l'association Cœur commerçants Rouffach et environs pour projets intercommunaux	6 000,00 €
65748	Subvention à l'association des commerçants d'Eguisheim pour l'animation musicale et la Navette de Noël (pm)	6 000,00 €

Articles	BENEFICIAIRES	Montant 2026
65748	Subvention aux personnes privées dans le cadre du programme LEADER	1 000,00 €
6578	Subvention de fonctionnement au Pôle de destination touristique	9 500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal	350 000,00 €
65748	Aide à la formation BAFA et BAFD dans le cadre des activités pour la jeunesse (76 € par bénéficiaire)	380,00 €
65748	Subvention aux particuliers pour coloration de façades A répartir au courant de l'exercice (5 €/m2 pour maison à partir de 100 ans)	8 000,00 €
65748	Subvention à la FAMA (Forestiers Anciens et Modernes Alsace)	100,00 €
Total		1 961 731,00 €
Fonds de concours		
Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant 2026
2041411	Fonds de concours à la commune de Osenbach pour sentier des sols	10 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour Équipements touristiques	32 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la Commune de Westhalten pour l'ALP	500,00 €
2041412	Fonds de concours à la Commune d'Hattstatt pour l'ALP	4 300,00 €
20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé dans le cadre du projet de rénovation des logements des particuliers	20 000,00 €
20422	Subvention d'équipement aux entreprises dans le cadre du projet LEADER	1 000,00 €
Total		67 800,00 €
TOTAL SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET FONDS DE CONCOURS		2 347 710,00 €

Après les avis favorables unanimes du Bureau et de la commission des finances, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité et sans observation les propositions ci-dessus et autorise le Président à signer tout acte y afférent.

Point 13. : Fixation des taux de fiscalité directe locale et du taux de la TEOM 2026

Le Président propose de maintenir les taux communautaires suivants :

- TFPB : 2,47% ;
- TFPNB : 12,59% ;
- CFE additionnelle : 2,19% ;
- CFE de zone : 20,25% ;
- Taxe d'habitation additionnelle : 4.35%
- TEOM : 9.8%

Après les avis favorables unanimes du bureau et de la commission des finances, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité et sans observation, le maintien des taux de fiscalité directe locale et du taux de la TEOM.

Point 14. : Budgets primitifs 2026 du Budget Principal

Le Président présente le budget principal qui a été transmis par courriel à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

- Remboursement du Capital des emprunts : 171 500 €
- Frais études diverses dont chauffage Maison des Services/Médiathèque : 8 000 €
- Solde de la refonte du site internet : 5 500 €
- Fonds de concours aux communes, Fonds Alsace Renov, projets LEADER pour un montant de 67 800 €
- Solde achats et distribution de bacs pour les déchets recyclables, conteneur maritime, benne à verres, alarme médiathèque, système de chauffage/refroidissement médiathèque et Maison des Services, nouveau système de clés pour siège, Maison des Services et Médiathèque, matériels informatiques : 242 520 € prévus au chapitre 21.
- Immeubles menaçant ruine : une provision a été reconduite pour les immeubles en ruine à Rouffach, Gundolsheim, Pfaffenheim et Westhalten, même si les propriétaires réaliseraient eux-mêmes les travaux. Deux lignes budgétaires non affectées ont également été créées, avec un montant 100 000 € chacune. (Pas d'impact sur le budget car équilibre entre dépenses et recettes).

Recettes

- FCTVA : 45 000 € inscrits au 10222 pour les dépenses réalisées de septembre à décembre 2025. (Année blanche en 2026 : fin du principe de contemporanéité)
- Immeubles menaçant ruine : les recettes correspondant aux dépenses ont été inscrites au chapitre 45.
- Amortissement des immobilisations : 210 750 € sont inscrits au chapitre 28.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général :

- *Chapitre 60 – achats et variation de stock*

Les dépenses liées à l'énergie sont stables : 99 500€ inscrits au BP (92 892,12€ réalisés)
Ce montant devrait être affecté positivement par les travaux envisagés sur le système de chauffage / refroidissement de la médiathèque.

Le montant affecté aux achats de sacs recyclables est nettement diminué grâce à la dotation des foyers en bacs recyclables.

- *Chapitre 61 - services extérieurs*

Les nouveaux marchés « PAP » et « gestion des déchèteries » font l'objet d'une révision à la hausse à hauteur de 6,69 % par rapport au prix initial du marché de 2023 mais hausse très faible de 0.5% par rapport à 2025. Les projets tarifaires 2026 du SM4 auront peu d'incidence par rapport à 2025. 1 982 530.00€ sont inscrits au 611.

58 500 € sont inscrits au titre des réparations diverses des bâtiments (art 615221), 38 400 € au titre des maintenances (art 6156) (ascenseurs, vérifications réglementaires, bennes à verre, régie informatique...) et 48 550€ au titre des soldes pour études diverses : transfert « eau-assainissement », audit touristique, plan vélo, système de chauffage (art 617).

PM : une réserve de 172 700 € est inscrite au 6188.

- *Chapitre 62 – autres services extérieurs*

10 000€ sont inscrits au titre des frais d'honoraires et avocat (art 62268), notamment pour la poursuite du dossier d'expropriation ; 18 000 € pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage marchés déchets

Dépenses principales :

27 840 € sont inscrits pour les catalogues et imprimés (art 6236), 12 000 € au titre des Navettes de Noël 2025) (art 6245). Les frais de nettoyage des locaux représentent un montant de 52 080 € (art 6283).

PM : une réserve de 148 950 € est inscrite au 6288.

- *Chapitre 63 – impôts, taxes et versement assimilés*

Sont regroupés les dépenses diverses au titre de la TF.

-Charges de personnel et frais assimilés

- *Chapitre 62 – autres services extérieurs*

Ce chapitre correspond principalement aux charges relatives à l'archiviste du Centre de Gestion, la mise à disposition du personnel technique de la commune de Osenbach pour la gestion de la mini déchetterie (2025 + 2026) ainsi qu'à la mise à disposition de la responsable RH et des services techniques de la Ville de Rouffach.

PM : une réserve de 20 314.04 € est inscrite au 6218.

- *Chapitre 64 – charges de personnel*

Ce chapitre correspond à la rémunération et aux charges de personnels.

Le montant prévu est stable : de 776 354.04 € en 2026 à 773 991.30 € en 2025. Il inclut le renforcement du service Environnement (embauche d'une deuxième personne depuis le 9 décembre 2025).

- *Chapitre 65 – autres charges de gestion courante*

Ce chapitre regroupe principalement les subventions aux associations, y compris aux structures périscolaires.

- 68 000 € au titre de l'indemnité des élus (art 65311).
- 15 000 € sont inscrits au titre des créances admises en non-valeur (4000€, art 6541) et des créances éteintes (11 000€, art 6542).
- La contribution organismes de regroupement (6561) passe de 318 179 € à 329 360 €, incluant notamment les évolutions des participations au PETR et au SCoT, la participation au SM du personnel forestier.
- GEMAPI passe de 36 224 € en 2026 contre 35 734 € en 2025.

Concernant les subventions :

- Crèche « les Cigogneaux » : 375 000 € (montant pas connu à ce jour)
- Micro-crèche « les Cadichons » : 86 557 € (réel 2025 : 84 915.30 €)
- Périscolaire d'Hattstatt/Gueberschwihr : de 168 000 € (réel 2025 : 155 723.48 €) (Renouvellement de la DSP au 1^{er} septembre 2026)
Le bonus territoire de la CAF en 2026 est 29 706 € (idem 2025)
- Périscolaire de Pfaffenheim : de 99 586 € (réel 2025 : 93 611 €)
Les aides CAF sont versées directement à l'ALP
- Périscolaire de Rouffach/Gundolsheim : 295 000 € (réel 2025 : 285 432.40 €)
2026 = année entière avec nouvelle capacité d'accueil d'où augmentation des coûts
Le bonus territoire de la CAF en 2026 est de 57 479 € (idem 2025)

- Périscolaire d'Eguisheim : 66 000 € (montant non transmis à ce jour) ; 55 900 € (réel 2025 car 9 000€ de subvention exceptionnelle 2024 déduite sur 2025)
Les aides CAF sont versées directement à l'ALP
- Périscolaire d'Husseren-les-Châteaux : 89 000 € (réel 2025 : 77 498.64 €)
Aides de la CAF estimées à 12 000 € (2025 + 2026)
- Périscolaire d'Osenbach : 64 200 € (réel 2025 : 62 611.16 €)
Les aides de la CAF sont de 7 784€ (idem 2025)
- Périscolaire de Westhalten : 39 000 € (réel : 37 655.20 €)
Les aides de la CAF en 2026 sont de 11 433 € (idem 2025)

Quelques subventions resteraient stables :

- Musicalta : 16 000 €
- Ecole de Musique : 58 000 €
- Association Cœur Commerçants Rouffach et Environ : 6 000 € ;
- Alsace Essentielle : 9 500 € ;
- Accueil de jour : 12 000 € ;

Concernant l'office de tourisme, un montant de 350 000€ a été inscrit pour 2026, contre 316 818 € en 2025.

Ceci devrait permettre de couvrir :

- Subvention Office du Tourisme	350 000 €
- Les salaires et charges de l'agent en charge de la collecte de la TS	15 000 €
- Maintenance logiciel TS et frais généraux	2 000 €
- Annulations de titres	3 000 €
- Créances en non-valeur	500 €
- Fonds de concours Eguisheim	32 000 €
- Audit touristique (subv non connue => non inscrite)	10 350 €
- Abonnement HDR Titan	1 500 €
- Subvention Alsace Essentielle	9 500 €
- Cotisation Alsace Essentielle	125 €
- Cotisation Alsace Destination Tourisme	300 €
- Cotisation Stations Vertes de Vacances	2 800 €
- Âme du Vignoble	11 500 €
TOTAL	438 575 €

Il faut, à cela, soustraire la subvention qui devrait être obtenue pour l'audit, mais il faut également tenir compte de l'hypothèse d'un maintien du montant des recettes de TS 2026.

Pour mémoire, le montant de la Taxe de Séjour perçue en 2025 s'est élevé à 444 500.48 € ; part CeA incluse.

Concernant les dépenses liées aux postes de la CTG et du SAJ, les montants 2026 ont été revus à la hausse. Le poste de chargé de coopération est subventionné par la CAF. Le poste d'animateur serait subventionné par la CAF pour l'année 2025. Les FCA pourraient nous reverser une prestation de service à hauteur de 20 000€.

Le coût du Service Animation Jeunesse (SAJ) s'élèverait pour 2026 à 174 550 € (remboursement poste CTG : 26 000€)

Le montant prévisionnel des aides à la coloration des façades est maintenu à hauteur de 8 000 € pour 2026. 5 000 € ont été inscrits pour le soutien aux projets LEADER, soit une enveloppe globale de 6 000 € (5 000 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement).

PM : une réserve de 302 000 € est inscrite à l'article 65888

- *Chapitre 66 – charges financières*

Ce sont les intérêts des emprunts en cours.

- *Chapitre 67 – charges exceptionnelles*

Ce sont principalement des crédits inscrits au titre des annulations de la taxe de séjour et de redevances spéciales déchets.

- *Chapitre 68 – dotations aux provisions*

Ce sont les provisions pour créances éteintes et irrécouvrables.

-Opérations d'ordre de transfert

Ce sont les dotations aux amortissements inscrites pour un montant de 210 750 € (même montant qu'en section d'investissement).

Le virement à la section d'investissement est inscrit à hauteur de 250 010 €, comme en recettes d'investissement.

-Atténuations de produits

Plusieurs éléments sont inscrits :

- La contribution au redressement des finances publiques qui pourrait augmenter (art 739115)
- Le FPIC : 170 000 € (art 7392221)
- Le reversement d'une partie de la TS à la CeA est prévu à hauteur de 42 000€ en 2026, contre 42 356.12 € en 2025 (art 7398).
- Le montant du reversement aux communes de la compensation de la part salariale est prévu à hauteur de 300 000 € (idem 2025). *Pas d'information à ce jour*

PM : une réserve de 21 010 € est inscrite à l'article 7398.

Recettes

-Comptes de produits

- *Chapitre 70 - Produits des services du domaine, ventes diverses*

Les soutiens aux filières « environnement » ont été inscrites pour un montant de 423 210 € contre 327 804 € en 2025. (Reliquat CITEO versé en 2026)

Il serait pertinent de revoir les seuils de la redevance spéciale déchets au réel pour l'année 2025. Un montant global de 110 000 € a été inscrit, 119 726.00 € ayant été encaissés en 2025.

220 000 € ont été inscrits au titre de la mise à disposition des bûcherons aux communes membres (même montant inscrit en dépenses de fonctionnement).

143 395 € sont prévus au titre du remboursement des bonus territoires par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.

- *Chapitre 73 – impôts et taxes*

- Le FNGIR devrait être stable à hauteur de 285 000€.

- Les fractions TVA seraient prévues selon les montants suivants :

- 680 000 € au titre de la suppression de la TH
- 58 000 € au titre de la suppression de la CVAE

- *Chapitre 731 – impositions directes*

- Une recette de 910 000 € est prévue au titre des taxes foncières et d'habitation.

- La TEOM devrait également augmenter de 12 400 € (augmentation liée à l'augmentation des bases).

- GEMAPI est inscrit pour un montant de 36 224 €, comme en dépenses de fonctionnement.

- Une recette de 400 000€ est prévue au titre de la taxe de séjour et 40 000€ au titre de la taxe de séjour additionnelle (part qui reviendra à la CeA en 2026).

- *Chapitre 74 – dotations et participations*

- La dotation d'intercommunalité s'élèverait à 200 000 € (art.741124) tandis que la part compensation de la part salaire (art.741126) s'élèverait à 300 000 €.

- La dotation de compensation DC RTP devait diminuer : 100 000 € (réel 2025 : 115 226€)

- Les montants des allocations de compensations ne sont pas connus. Les montants sont revus à la baisse par rapport au réel 2025 : 80 000€ pour la CVAE et la CFE (94 555€) et 10 000 € au titre de l'exonération des taxes foncières (19 127 €).

- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a été revu à la baisse pour un montant de 38 000 € (ce montant est communiqué par la CeA en fin d'année).

- *Chapitre 75 – autres produits de gestion courante*

Ce chapitre est constitué de plusieurs recettes :

- Le revenu des immeubles reste stable ; 47 800€ sont inscrits
- L'aide de l'État au titre du Fonds Vert pour le co-voiturage à hauteur de 5 242€ ;
- Des subventions versées par la CAF et par la MSA pour plusieurs animations : RPE, réseau local parents, ludothèque, CTG..., à hauteur de 85 230 € (83 455.84 € perçus en 2025)
- Une subvention pour le poste de chef de projet PVD à hauteur de 28 000 €.
- La participation de l'OTI et de l'Association des Partenaires Économiques d'Eguisheim à hauteur de 4 000 € chacun (au même titre que la commune d'Eguisheim).

-Atténuations de charges

Pas de crédits inscrits en 2025.

-Opération d'ordre de transfert

Un montant de 12 000 € est inscrit pour l'amortissement des subventions (même montant inscrit en dépenses d'investissement).

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :
7 527 709.04 €**

L'excédent de fonctionnement reporté est inscrit pour un montant de 1 540 024.04 €.

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :
1 239 120,93 €.**

Après les avis favorables unanimes du bureau et de la commission des finances, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité et sans observation, le budget primitif 2026 du budget principal.

Point 15. : Budget primitif 2026 du Budget Annexe ZAE Rouffach Est

Le Président présente le budget Annexe ZAE Rouffach Est qui a été transmis par courriel à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Section d'investissement

Les dépenses inscrites en section d'investissement correspondent :

- aux écritures de gestion de stocks pour 200 000.00€ (constatation des charges)
- au résultat d'investissement reporté pour un montant de 186 044.04€

Soit un total de 386 044.44€.

La recette inscrite en section d'investissement pour un montant de 210 000.00€ correspond aux écritures de gestion des stocks (enregistrement du déstockage des terrains).

Section de fonctionnement

En dépense de fonctionnement :

- 200 000,00 € ont été inscrits au titre des travaux restants, de la végétalisation de la noue (prévue dans le programme GERPLAN 2025) ainsi que de l'achat de terrain d'une superficie de 11.81 ares.
- 10€ sont prévus pour la régularisation d'arrondis de TVA.
- 210 000.00€ sont inscrits pour l'enregistrement du déstockage des terrains (écriture de gestion de stock).

Soit un total de 410 010.00€

En recettes de fonctionnement, sont inscrits :

- 181 700,00 € pour la vente des terrains restants ;
- 3 400.00€ de subvention CeA au titre du GERPLAN ;
- 200 000.00 € pour l'enregistrement des charges (écritures gestion de stock) ;
- 396 489.22€ correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté.

Soit un total de 781 589.22€

A la question de M. Mikaël BURGENATH demandant si les 200 000€ de travaux seront financés par un emprunt, M. le Président précise qu'un emprunt ne sera pas nécessaire.

Après les avis favorables unanimes du bureau et de la commission des finances, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité et sans observation, le budget primitif 2026 du budget annexe ZAE.

Point 16. : Fixation des limites dans le cadre de la fongibilité des crédits

Le Président rappelle que la fongibilité des crédits, introduite par le Référentiel M57, consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Il est proposé de fixer les limites, pour les budgets principal et annexe :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

Après les avis favorables unanimes du bureau et de la commission des finances, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité et sans observation, les limites détaillées ci-dessus relatives à la fongibilité des crédits sur l'exercice 2026, pour les budgets principal et annexe ZAE.

Point 17. : Autorisations d'engagement au budget primitif 2026

Dans le cadre de l'application du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023, un Règlement budgétaire et financier (RBF) a été approuvé le 23 juin 2021. L'article 1.3 du RBF prévoit les modalités de vote des autorisations de programme (AP) section d'investissement et des autorisations d'engagement (AE), section de fonctionnement.

Dans le cadre des marchés déchets, conclus pour une période de trois ans (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025) révisables au 1^{er} janvier 2026 et reconductible de manière tacite une fois pour une période d'un an, quatre engagements ont été pris.

Le tableau des Autorisations d'Engagement ci-dessous a été envoyé par courriel à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Un nouveau marché pour la collecte, transport et traitement du verre ménager a été conclu à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. Montant annuel estimé : 50 085.00€ (67,50€ HT/tonne).

	Chapitre	Montant total prévisionnel	Engagement en cours	Montant prévisionnel
--	----------	----------------------------	---------------------	----------------------

Nature de l'engagement	budgétaire	de l'engagement (HT) de 2023 à 2026	au 1/1/2026 (HT)	de l'engagement Exercice 2026 (HT)
Service déchets lot 01 :				
Collecte en porte à porte des ordures ménagères, biodéchets et recyclables	011	2 395 200,00 €	638 859,72 €	638 859,72 €
révision contractuelle 2024		42 754,00 €		
révision contractuelle 2025		37 065,72 €		
révision contractuelle 2026		40 059,72 €		
Total		2 515 079,44 €		
Service déchets lot 02 :				
Tri et traitement des EMR collectés en porte à porte etre cartons issus de la déchetterie	011	664 800,00 €	175 713,16 €	175 713,16 €
révision contractuelle 2024		10 012,00 €		
révision contractuelle 2025		8 684,27 €		
révision contractuelle 2026		9 513,16 €		
Total		693 009,43 €		
Service déchets lot 03 :				
Gestion et exploitation de la déchetterie intercommunale et assistance à l'exploitation du dépôt d'Osenbach	011	935 156,00 €	248 867,97 €	248 867,97 €
révision contractuelle 2024		15 236,00 €		
révision contractuelle 2025		13 209,23 €		
révision contractuelle 2026		15 078,97 €		
Total		978 680,20 €		
Service déchets lot 04 :				
Nouvelles filières déchetterie	011	665 994,00 €	233 848,16 €	233 848,16 €
révision contractuelle 2024		13 659,00 €		
révision contractuelle 2025		11 850,16 €		
révision contractuelle 2026		12 512,21 €		
Total		704 015,37 €		
Collecte, transport et traitement du verre ménager (2025 à 2027)	011	150 255,00 €	100 170,00 €	54 001,90 €
révision contractuelle 2026		3 916,90 €		
		154 171,90 €		
TOTAUX		5 044 956,34 €	1 397 459,01 €	1 351 290,91 €

Après les avis favorables unanimes du Bureau et de la commission des finances, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, autorise les crédits de paiement et valide les autorisations d'engagement au budget primitif 2026 dans les conditions exposées ci-dessus.

Point 18. : Petites Villes de Demain – Prolongation du programme

Le programme "Petites ville de demain" lancé en 2020 devait se terminer au 30 mars 2026. Nous venons d'être informés qu'il est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026. Concrètement, le poste de Chef de projet sera encore financé au moins jusqu'à cette date. Les autres modalités de poursuite du programme ne sont actuellement pas connues à cette date.

La CC PAROVIC sollicite le plan de financement suivant :

FNADT Petites Villes de Demain	75,00 %	30 536,73 €
PART CCPAROVIC	25,00 %	10 178,91 €
TOTAL	100,00 %	40 715,64 €

Après les avis favorables du Bureau et de la commission des finances, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, autorise le Président à solliciter le renouvellement du poste pour la période courant du 1er avril 2026 au 31 décembre 2026 (soit une durée de neuf mois), et à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires en vue de mobiliser les dispositifs d'aide et de financement afférents, conformément au plan de financement ci-dessus.

Point 19. : Vente de parcelles en zone d'activité intercommunale

Le Président indique que les terrains cadastrés 112 (460 m²), 113 (326 m²), 114 (3 791 m²) et 115 (2 079 m²) section 73 n'ayant pas été acquis par la société Alsasolar (cf délibération du 18 juin 2025), il est proposé de les céder dans les mêmes conditions définies précédemment à la société Vito Conseils. Soit un total de 66,56 ares au prix de 2 730 € de l'are, la société acquiescente n'avait pas encore été constituée.

La TVA sur marge s'élève ici à 16 148,85 €, soit un prix de vente TTC de 197 857,65 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, décide de la vente des parcelles précitées à la société Vito Conseils au prix de 2 730 € l'are avec un montant de la TVA sur marge de 16 148,85 €. La vente sera confiée à l'étude notariale Vix et Faucher ; les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Point 20. : Convention de ramassage des encombrants avec l'association Espoir

Comme chaque année, la Communauté de communes propose aux personnes âgées (70 ans et plus) et aux personnes à mobilité réduite de bénéficier d'un service complémentaire gratuit : l'enlèvement des déchets encombrants devant leur domicile par l'association Espoir.

Après négociation relative à la collecte, le traitement et la valorisation des encombrants, l'association Espoir a proposé son offre de 7 125 € HT pour une prestation identique aux années antérieures.

Le conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, approuve cette opération et autorise le Président à signer la convention et tout document afférant à cette opération.

M. Mikaël BURGENATH souhaiterait que soit communiqué le bilan du ramassage des encombrants au titre de l'année 2025 ; notamment les tonnages collectés.

Point 21. : Divers et informations

Ce soir, c'est la dernière fois que je présidais le Conseil Communautaire (depuis le 1^{er} janvier 1994), soit 32 ans. D'abord, CCPR, 4 communes GHPR puis PAROVIC, 11 communes au 1^{er} janvier 2012 (Husseren-les-Châteaux en 2013).

- Merci à Nadine ROLLAND qui nous accompagne depuis le 1^{er} janvier 1995.

Alors aujourd'hui, je voudrais tout simplement vous dire merci.

- Merci pour m'avoir accepté tel que je suis,
- Merci pour la qualité des relations et du travail fournis ensemble, afin de préserver les services de proximité aux bénéfices de nos habitants,
 - o Je pense à notre politique enfance/jeunesse avec aujourd'hui 7 périscolaires, une crèche, une micro-crèche, un LAEP, un réseau petite enfance (RPE, ex-Réseau d'Assistante Maternelle) et un accueil de loisir jeunes, sans oublier la CTG en partenariat avec la CAF.
 - o Je pense à notre politique culturelle, avec l'école de musique intercommunale, la Médiathèque et le développement de Musicalta sans oublier l'animation décentralisée du territoire...
 - o Je pense à notre politique environnementale et développement durable avec la gestion des déchets et de la déchetterie, le dossier en cours relatif au Schéma Directeur Cyclable et à la mobilité douce, la gestion des personnels bucherons et la gestion de l'assainissement non-collectif, ainsi que notre politique de logement et du cadre de vie
 - o Je pense à notre politique économique avec la réalisation de la ZAE intercommunale, le soutien à nos activités commerciales d'intérêt communautaire et à la promotion du tourisme à travers l'OTI
 - o Je pense aussi à notre soutien apporté aux personnes âgées à travers l'accueil de jours qui permet aux aidants familiaux de pouvoir souffler
- Je pense enfin à la mise en place du Bus France Services

Et tout ceci, en évitant l'écueil de l'effet millefeuille, car nous avons maîtrisé notre fiscalité et pour ceux qui le souhaitent, une très large majorité, nous avons déduit les taux fiscaux communautaire, de nos taux communaux.

Pour tout ceci, et pour votre engagement, chers collègues et amis, un grand merci. Tous mes vœux accompagnent ceux qui ont décidé de s'arrêter. Je leur souhaite la santé et le confort de vie espéré. Et pour celles et ceux qui continuent ou qui vont arriver, je leur souhaite le meilleur et surtout de conserver cet esprit de famille liée à une collectivité à taille humaine loin des turbulences politiciennes.

Merci à tous et à bientôt,